

RAPPORT N° 05/3-20
au Conseil Municipal

OBJET

**AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA MONTAGNE / SEDRE
BILAN DE CLOTURE**

La Convention de concession pour l'aménagement d'un lotissement sur le secteur Chemin neuf / La Montagne entre la Commune de Saint-Denis et la SEDRE a été signée le 23 juin 1988 pour une durée de 5 ans, suite à une délibération du Conseil Municipal du 24 mars 1988.

Par Avenant n°1 du 7 novembre 1994, celle-ci a été prorogée pour une durée de 2 ans afin de permettre la fin de la commercialisation des parcelles.


L'opération d'aménagement de ce lotissement étant en phase finale (arrêté des comptes, rétrocession à la Collectivité des délaissés, établissement du bilan financier détaillé), la SEDRE présente le bilan de clôture.

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2004 s'établit à 1.930.741,52 E HT dont un excédent de 36.677,68 €.

Compte tenu des éléments présentés ci dessus, je vous demande:

- d'approuver le bilan de clôture de l'opération d'aménagement ci-annexé, dont l'arrêté des comptes au 31 décembre 2004, fait ressortir un excédent de 36.677,68 € HT.
- d'autoriser la Commune à percevoir cet excédent d'opération.
- de donner quitus à la SEDRE des missions qui lui ont été confiées aux termes de la convention de concession et de l'Avenant visé ci- avant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 ADALIN
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/3-20
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 28 avril 2005**

OBJET

**AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA MONTAGNE / SEDRE
BILAN DE CLOTURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative au droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/3-20 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le bilan de clôture de l'opération d'aménagement dont l'arrêté des comptes au 31 décembre 2004, fait ressortir un excédent de 36.677,68 € HT,

ARTICLE 2

Autorise la Commune à percevoir cet excédent d'opération,

ARTICLE 3

Donne quitus à la SEDRE des missions qui lui ont été confiées aux termes de la convention de concession et de ses avenants visés ci- avant.

DELIBERATION N° 05/3-20

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **6 MAI** 2005

LE DEPUTE-MAIRE



[Signature]
René-Paul VICTORIA

ANNEXE 05/3-20

BILAN DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2004 (en Euros HT)

DEPENSES		RECETTES	
POSTES	MONTANT	POSTES	MONTANT
ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE	47 119,90	CESSIONS	1 888 328,10
BET INCOM	16 801,59	1ère tranche	795 294,76
Architecte - urbaniste	10 553,42	2ème tranche	1 093 033,34
géomètres	19 764,90		
TERRAINS	397 724,93	AUTRES PRODUITS	5 535,05
acquisitions des terrains	379 125,46	acomptes non reversés	4 348,56
frais de notaire	7 895,82	recettes diverses	1 186,49
taxes foncières	10 703,65		
TRAVAUX	1 212 031,12	PRODUITS FINANCIERS	36 878,36
travaux de VRD	1 025 307,11		
travaux d'éclairage public	85 224,12		
travaux de M.T. par EDF	85 690,94		
travaux divers	15 808,96		
FRAIS FINANCIERS	128 574,42		
frais financiers court terme	70 406,20		
frais financiers sur emprunt	58 168,22		
FRAIS DIVERS	1 899,60		
FRAIS DE SOCIETE	106 713,86		
honoraires de gestion	47 056,00		
hono. de commercialisation	59 657,86		
DEPENSES D'OPERATION HT=	1 894 063,84	RECETTES D'OPERATION HT=	1 930 741,52
EXCEDENT HT=	36 677,68		
TOTAL DEPENSES HT=	1 930 741,52	TOTAL RECETTE HT=	1 930 741,52

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du **28/11/2005**
 En annexe à la Délibération N° **05/3-20**

LE MAIRE

[Signature]

